
Nombre de membres

en exercice: 19

Séance du mardi 29 mars 2016

L'an deux mille seize et le vingt neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 13

Votants: 17

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, Emmanuel LANTZ, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Adel BELAID, Sonia RING

Représentés: Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, André LEDIG, Olivier COCHELIN

Excusés: Sylvie ORGEL

Absents: Armelle DASTILLUNG

Secrétaire de séance: Jean MATHIEU

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE - DE 2016 016

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2015 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent global de 16 889,35 €.

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EAU - DE 2016 017

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2015 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent global de 99 921,38 €.

Objet: COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE - DE 2016 018

Le maire soumet conseil municipal le compte de gestion 2015 établi par M. VANDERBEKEN Marc Antoine, receveur municipal, trésorier de Lorquin.

Après examen et discussion, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015.

Objet: COMPTE DE GESTION 2015 EAU - DE 2016 019

Le maire soumet conseil municipal le compte de gestion 2015 établi par M. VANDERBEKEN Marc Antoine, receveur municipal, trésorier de Lorquin.

Après examen et discussion, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015.

Objet: AFFECTATION RESULTAT COMMUNE - DE 2016 020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Affectation en investissement C/1068 : 251 132,68 €.

Objet: AFFECTATION RESULTAT EAU - DE 2016 021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau comme suit :

Affectation en investissement C/1068 : 20 117,46 €.

Objet: FISCALITE LOCALE, TAUX DES IMPOTS LOCAUX - DE 2016 022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation	:	15,33 %
- Taxe sur foncier bâti	:	9,60 %
- Taxe sur foncier non bâti	:	106,17 %
- C.F.E.	:	13,62 %.

Les taux de l'année précédente sont maintenus. Ainsi, le conseil municipal d'Abreschviller n'a pas augmenté les taux de la part communale et ce depuis 2008.

Objet: BUDGET 2016 COMMUNE - DE 2016 023

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2016 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	:	1 496 295,00
		- recettes	:	1 496 295,00
- section d'investissement	:	- dépenses	:	1 421 545,00
		- recettes	:	1 421 545,00.

Objet: BUDGET 2016 EAU - DE 2016 024

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2016 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

- section de d'exploitation	:	- dépenses	:	148 281,00
		- recettes	:	148 281,00
- section d'investissement	:	- dépenses	:	165 113,00
		- recettes	:	165 113,00.

Objet: CONVENTION DE PARTENARIAT (association Chapelle Sainte Marguerite) - DE 2016 025

Le maire présente au conseil municipal la convention de partenariat à signer avec l'association Sainte Marguerite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Objet: CESSION TERRAIN (MARECHAL Yoann) - DE 2016 026

Le maire présente au conseil municipal l'offre de cession d'un terrain appartenant à M. et Mme Yoann MARECHAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide l'acquisition du terrain section 24 parcelle 414, de 0,97 are, pour l'euro symbolique, soit 5 €,
- les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- autorise M. Jean MATHIEU à signer tous documents correspondants.

Objet: CONVENTION PARTICIPATION TRANSPORT CLIS - DE 2016 027

Le maire présente au conseil municipal la convention de participation au transport des enfants de la CLIS à signer avec la commune de Lorquin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Objet: SUBVENTION DE DEMARRAGE (association Chapelle Sainte Marguerite) - DE 2016 028

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 23 février 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de démarrage à l'association « chapelle Sainte Marguerite » d'un montant de 500,00 €.

Objet: SUBVENTION BIBLIOTHEQUE (mise à niveau collection de base) - DE 2016 029

Le maire informe le conseil municipal que la bibliothèque souhaite développer son fond de livres adultes relativement ancien et essentiellement issu de dons. Elle souhaite également acquérir des ouvrages grands caractères afin de satisfaire nombre de ses adhérents âgés et ainsi développer sa coopération avec la maison de retraite Sainte Véronique. Le fond jeunesse est également à consolider.

Il soumet à l'assemblée le projet d'achats de livres romans et jeunesse pour un montant estimatif de 1 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sous réserve de l'obtention de la subvention du conseil départemental de la Moselle :

- décide d'acquiescer ces ouvrages et accepte le montant estimé à 1 200,00 €,
- sollicite la subvention de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques du conseil départemental de la Moselle au titre de la « mise à niveau d'une collection de base »,
- s'engage à inscrire la dépense ainsi que la subvention au budget primitif de 2016,
- autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents.

Objet: MOTION REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE-MOSELLE - DE 2016 030

Le régime local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en conseil municipal, nous, élus de la ville d'Abreschviller, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

Objet: REMBOURSEMENT TROP PERCU EAU - DE 2016 031

Le maire présente au conseil municipal la demande de remboursement d'un trop perçu concernant des factures d'eau de Mme Marie-Claire MAIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le remboursement du trop-perçu d'un montant de 252,80 €.

Objet: TARIFS PERISCOLAIRE - DE 2016 032

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 23 février 2016 concernant les tarifs du périscolaire et leur mise en place à compter du 18 avril 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide leur mise en place à compter de la rentrée scolaire 2016, soit le 1^{er} septembre 2016.

RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller

